Vol. XXXIV | Saint-Boniface, Manitoba, 8 Novembre 1905. | No. 52

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Libraires Keroack

H. Keroack.
RUE DUMOULIN,
Saint-Boniface.

H. B. Keroack.
COIN DES RUES MAIN ET WATER
En face de l'Hôtel Manitoba,
Winnipeg

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés

TELEPHONE 1224

Parrish & Lindsay

Receveurs, Vendeurs et Exportateurs de Grain

Blé, Avoine,
Orge, Lin, Farine,
Farine d'Avoine, Son,
Gru, Balle.

Grain Exchange, Winnipeg.

Rapellez-Vous

Toujours du papier a enduit de

EDDY

Garde la chaleur et arrêtre le froid.
Ecrivez pour échantillons et prix

TEES & PERSSE Ltd.

Agents Winnipeg.

G. Olafson & Co.

FARINE D'AVOINE, ET
VARIETÉS DE TOUTES LES
FARINES, GRAINE DE
LIN ET SARRAZIN

Bloc Olafson, rue King, Winnipeg.

Pour les Fetes de Noel et du Jour de l'An

Une Visite
CHEZ
J. B. LECLERC
Rue Dumoulin,
St. Boniface



LIQUEURS
EN GROS
—ET—
EN DETAIL
Téléphone 2561

Les Meilleurs et le plus grand choix de Cigares et Cigarettes
Aussi le fameux TABAC VALIQUETTE.

Jos. Dallaire | J. A. Charette | Jean Daoust

Dallaire, Charette & Daoust

Ferblantiers, Plombiers, Poseurs d'Appareils a Gaz et de Chauffage a Eau Chaude et a Vapeur

COUVREURS EN ARDOISES, METAUX ET GRAVIERS

Appareils a Vapeur pour Buanderies et Cuisines

Negociants en Metaux pour Gaz, Eau et Vapuer, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, Etc.

TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE POUR EDIFICES PUBLICS, EGLISES ET COUVENTS UNE SPECIALITE

B. de P. 143 | Tel. 3399

ST. BONIFACE, MAN.

H. LEBLANC

BARBIER-COIFFEUR
BLOCK DE L'HOTEL QUEBEC
Avenue Taché St. Boniface

Tables de Pool
OUVERT A TOUTES HEURES.

DR. G. A. DUBUC

BUREAU A WINNIPEG :
204 BLOCK McINTYRE
TELEPHONE 110
Heures de Consultations, 2 a 5 P.M.

RESIDENCE : AVE. PROVENCHER
HEURES DE CONSULTATIONS
9 à 12 a. m. et 7 a 9 p. m.
TELEPHONE 1647

Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface.

JOS. LECOMTE,

Notaire Public.
TERRES A VENDRE.

Dans Toutes les Paroisses Françaises du Manitoba
Argent à Prêter.

197 RUE LOMBARD - Winnipeg

A. J. H. DUBUC.

AVOCAT, SOLLICITEUR, NOTAIRE ETC., ETC.
BLOC McINTYRE,
Chambre 313.
Winnipeg.
Teléphone, 834.

Dr. Z. Peatman

Ex Medecin et Chirurgien resident de l'hopital St. Boniface.

320½ Main Street Winnipeg au dessus du magasin Burke et la pharmacie Bertrand, vis-à-vis la gare du Canadian Northern Railway.

Heures de Bureau:—9 à 11 a.m. 2 à 5 p.m 7 à 9 p. m.
Visite tous les jours à l'Hôpital de Saint-Boniface.

Telephone 2247.
Service de Jour et de nuit.

Joseph Bernier, | Noel Bernier

Bernier & Bernier,

AVOCATS.
(Argent à prêter sur hypothèque)
Chambres 512-514, *Bloc McIntyre*
Rue Principale, Winnipeg
Tel. No. 2079

Dr J. H. O. LAMBERT

Résidence St. Boniface, Phone 1245.
Heures de bureau.—8 à 9 a.m., 12 à 3 et 6 a 8 p.m.
Visite tout les jours a l'Hopital St, Boniface.

Les montres de Porte sont fabriquées avec le meilleur métail, le plus dur et le plus solide.

Une garantie est donnée avec chaque montre.

THOS. J. PORTE Ltd.

BIJOUTIERS
104 Rue Principale, Winnipeg Man
On parle Français.

R. L. M. BRUN

Officier d'Academie
Professeur au College de St-Boniface
LECONS DE PIANOS
COURS COMPLET DE CHANT
(Méthode de Faure)
Residence et Studio: 190 Hargrave St.
WINNIPEG.

Dr Louis F. BOUCHE

Chirurgien-Dentiste

Elève du Collège dentaire de la Nouvelle-Orléans; membre fondateur de la Société de Stomatologie; gradué du Collège dentaire de Chicago, collège américain de chirurgie dentaire.

222, RUE, McDERMOTT, coin de la rue Albert, en face des bureaux du Free Press et du Telegram.

Tél. 3507

L'Alliance Nationale

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a bénit, mercredi dernier, fête de la Toussaint, le magnifique drapeau offert à la branche locale de l'Alliance Nationale par le bureau-chef de Montréal.

Les membres de l'Alliance Nationale sont partis de leur salle à 9.30 a.m., et se sont rendus processionnellement à la cathédrale. Des fauteuils avaient été réservés pour les officiers au bas des marches du chœur.

Le drapeau, une riche pièce de soie rouge, de dessin et de broderie très élaborés, portant les armes et la devise de la Société, avait été placé bien vue dans le sanctuaire.

Le sermon fut donné par Mgr l'Archevêque qui prit le texte indiqué par la fête du jour : *Je crois à la communion des Saints.*

Sa Grandeur fit voir cette grande solidarité qui unit tous les catholiques entre eux, et ne s'arrête même pas aux portes du tombeau. L'Eglise Militante, l'Eglise Souffrante, et l'Eglise Triomphante, c'est toujours la même société de fidèles à différentes étapes du grand pèlerinage, les uns encore presqu'au départ, les autres déjà presqu'au but, les derniers rendus au terme définitif. Cette vérité, dit-il, est divine, puisqu'il a fallu un Dieu pour nous la révéler ; et en même temps, comme elle est humaine et consolante, puisqu'avec elle la mort n'est plus la séparation complète mais qu'au contraire nous continuons à communier avec nos chers défunts, non par des regrets stériles, mais par un échange effectif de prières qui soulagent leurs souffrances comme les nôtres.

De ce principe de solidarité, Monseigneur en vint à parler de l'Alliance Nationale et du drapeau qu'il avait été prié de bénir Il fit à cette occasion un appel chaleureux à l'union de toutes les bonnes volontés, et pressa vivement les fidèles à s'organiser en associations religieuses et nationales. En cela, dit-il, nous ferons ce que font nos frères séparés qui, mieux que nous, comprennent les avantages de l'effort organisé. Monseigneur dit ensuite que c'est de grand cœur qu'il bénit le drapeau de l'Alliance : en lui, il bénit les associations similaires déjà existantes dans le diocèse; il bénit les familles que ces sociétés ont surtout pour mission de protéger, il bénit la paroisse, il bénit tous les fidèles qu'il presse de vivre dans la plus parfaite de toutes les unions, la fraternité catholique.

Dans ce sermon qui a duré une heure et a été écouté avec un silence religieux et ému, Monseigneur s'est tenu à la hauteur de la grande réputation d'orateur sacré que lui a valu sa parole toujours extrêmement abondante, élevée, nourrie et chaleureuse.

***

Le soir, un concert-boucane a réuni de nouveau les membres de l'Alliance.

M le président Hormisdas Béliveau, l'hon. Juge Prendergast et M. l'abbé Béliveau, chapelain de l'Alliance, ont adressé la parole. Un orchestre a donné d'excellente musique.

L'Alliance Nationale est florissante à Saint-Boniface ; durant les six derniers mois surtout, elle a grandi de façon splendide. A M. A. L. Anger, le secrétaire, revient une bonne part des éloges que nous adressons à cette société. M. Anger a fait une propagande active pour son cercle, et l'effort a rencontré le succès.

Choses de Russie

La pacification des esprits se fait lentement et difficilement dans l'Empire du Czar, pour l'excellente raison que les révolutionnaires, les nihilistes ne veulent point le rétablissement de l'ordre.

L'abdication de l'autorité du Czar et de son gouvernement conduirait tout simplement à la révolution et à l'anarchie.

Il n'y a pas lieu de s'étonner si le gouvernement impérial, dans l'intérêt de la Russie, est obligé d'employer des moyens violents.

Les dépêches annoncent qu'à Odessa, cent cosaques ont été tués. Et l'on semble s'étonner, dans quelques pays de l'Europe, que les troupes emploient leurs armes pour se défendre et maintenir l'ordre dans les rues.

Les partisans de l'indépendance de la Finlande profitent de l'état troublé de la Russie pour organiser un mouvement de séparation.

La Finlande a toujours joui d'institutions responsables, sous le contrôle du gouvernement russe. Mais depuis quelques années, le gouverneur général de cet état, le prince Obolensky, semble avoir méconnu les droits des Finlandais. Il a supprimé, par exemple, l'usage officiel de la langue finlandaise, pour y substituer la langue russe. La Finlande est la partie de l'empire la plus avancée en matière de commerce, d'agriculture, etc.

La Pologne imitant la Finlande, est aussi en voie d'organiser un rébellion qui, du reste, ne serait pas la première.

Les conséquences du renversement du pouvoir impérial seraient véritablement redoutables.

Qu'adviendrait-il de ces foules profondes, si demain l'autorité cessait de les maintenir dans l'ordre ?

—

La grève sur le système des chemins de fer russe n'est pas due à des questions de travail ou de salaire. Elle est un complot politique, organisé et monté dans le but d'embarrasser le gouvernement. Les socialistes et les révolutionnaires russes ont un grand empire sur les foules ignorantes de ce pays. Il y a en Russie 90,000,000 d'hommes et de femmes qui ne savent ni lire ni écrire !

Pour porter jugement sur la conduite du gouvernement du Czar, il ne faut jamais perdre de vue ce fait que le peuple, dans son ensemble, est incapable de se gouverner. Au reste, de formidables grèves se produisent périodiquement dans les contrées les plus éclairées, aux Etats Unis, en France, en Angleterre, en Allemagne, etc.

Le gouvernement a résolu de remplacer le personnel en grève du système des chemins de fer, par des bataillons du génie militaire.

L'accession de M de Witte au poste de premier ministre est d'un bon augure pour la Russie. M. de Witte est un homme de progrès. Sa disgrâce en 1902 est, à n'en pas douter, l'une des causes, sinon la cause exclusive du conflit entre la Russie et le Japon.

Le nouveau premier ministre donnera à son pays un gouvernement aussi libéral qu'il est possible de le faire dans les circonstances.

La Russie est en ce moment même à négocier un emprunt de $200,000,000. L'emprunt porte porte 4½ cts d'intérêt et sera mis entre les mains des banquiers à 87½.

Une grande partie sera prise par les banquiers français, qui agissent comme groupe distinct et indépendamment des autres groupes financiers.

BON RESULTAT

Si vous toussez, le BAUME RHUMAL vous soulagera et vous guérira rapidement. Tous ceux qui en ont fait usage en ont obtenu les meilleurs résultats. Les médecins eux-mêmes s'en servent et le prescrivent à leurs malades.

Servez-vous du Savon Sec de Lover (une poudre) pour laver vos lainages et vos flanelles—et vous en serez satisfaits. 23

La prochaine commande d'Epiceries

ESSAYEZ UNE LIVRE DE THE

Blue Ribbon

Vous le trouverez pure et delicieux, et vous serez encourage d'en ordonner d'autres. 25 cts la livre chez tous les Epiciers

CARSLEY & CO..

Flanelles

C'est maintenant la saison que vous aurez certainement besoin de bonnes flanelles pour vous protéger contre les rigueurs de l'hiver.

Flanelle Saxony, tout laine, valeur spéciale à 20, 30, 40, 50 cts

Flanelles françaises, spécialement douces, qui ne refoulent pas, pour les enfants, 45, 50, 60 cts.

Flanelle blanche Yorkshire, bien épaisse, à 30, 35, 40 cts.

UN LOT DE BLOUSES en wrapperette, bleu ciel, bleu marin, noir et blanc, rouge et blanc, 25 cts.

Robes de matin en flanellettes barrées, couleurs assorties, 65c.

Un lot de corsets assortis, 50 cts.

CARSLEY & CO.,

344. rue Principale, Winnipeg

Commis parlant la langue française à la disposition de la clientèle

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse ; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

K&K K&K K&K K&K K&K K&K

DON'T BE AN ASS.

If you are buying a pair of shoes or a suit of clothes you are particular as to the honesty and reputation of the merchant. Your health is of more importance than either, yet you let quacks, medical fakirs and other humbugs deceive you by their deceptive offers of something for nothing. After being defrauded by these medical sharks you think all doctors are rogues, whereas, you alone are to blame. Why not first demand from these specialists evidence of their honesty and responsibility as specialists. We have been located in Detroit 25 years and can give best of bank references.

READER Are you a victim? Have you lost hope? Are you contemplating marriage? Has your blood been diseased? Have you any weakness? Our New Method Treatment will cure you. What it has done for others it will do for you. CONSULTATION FREE. No matter who has treated you, write for an honest opinion free of charge. Charges reasonable. BOOKS FREE—"The Golden Monitor" (illustrated), on Diseases of Men.

No Names used without written consent. Private. No Medicine sent C. O. D. No names on boxes or envelopes. Everything confidential. Question list and cost of Treatment FREE.

DRS. KENNEDY & KERGAN,

No. 148 SHELBY STREET. DETROIT, MICH.

K&K K&K K&K K&K K&K K&K

LE MANITOBA

Mercredi, 8 Novembre 1905

Discours de l'Honorable Senateur Bernier

PRONONCÉ AU SÉNAT LE 14 JUILLET 1905 LORS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE DE LA PROVINCE D'ALBERTA

(Suite)

(Traduit de l'Anglais)

"Il y a, dans le bill, certains points qu'il ne pouvait approuver et qu'il mentionnera. Il ne pouvait approuver l'article prescrivant l'uniformité obligatoire des livres, cette disposition étant contraire à la constitution."

Le juge Rouleau écrivit alors à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taché que l'ordonnance en question était inconstitutionnelle et que les écoles séparées n'existaient plus, bien que les écoles établies alors pussent encore être désignées sous ce nom. Puis, encore, nous avons l'honorable lieutenant gouverneur actuel, l'honorable M. Forget, qui affirmait que l'ordonnance en question avait pour objet "l'abolition de tout ce qui pouvait caractériser les écoles catholiques." "Il ne reste plus rien d'essentiel", ajoutait il, "distinguant les écoles catholiques des écoles protestantes, si ce n'est la désignation ironique "d'écoles séparées". Or, les Chapitres 29 et 30 des ordonnances de 1901 ne sont qu'une refonte des ordonnances de 1891 et 1892 qui enlevaient aux écoles catholiques tout ce qui les caractérisait, et, malgré cela, l'on nous propose aujourd'hui ces mêmes ordonnances comme devant être la limite de nos droits, la seule base sur laquelle pourra désormais s'appuyer la minorité, le seul cadre en dedans duquel pourra s'exercer le contrôle des parents sur l'éducation de leurs enfants. Non, ce n'est pas ainsi que nous devrions traiter la population du Nord-Ouest.

Les véritables droits actuels de la minorité sont ceux qui sont garantis par l'acte de 1875 et par les ordonnances que l'assemblée législative des Territoires, légiférant dans l'exercice de sa juridiction constitutionnelle, a rendues de 1884 à 1888. Les ordonnances subséquentes, restreignant ces droits, excédaient la juridiction de l'assemblée législative, et conséquemment ne nous donne point la véritable situation actuelle et ne saurait nous guider dans nos décisions à l'heure présente. La situation *de facto* n'est pas la situation légale ; elle n'est pas de nature à satisfaire la portion du peuple dont nous défendons la cause aujourd'hui. La situation légale serait plus satisfaisante et le parlement fédéral ne devrait pas hésiter à la ratifier par les nouvelles chartes.

Le projet de loi que nous discutons en ce moment donne-t-il aux minorités le système scolaire auquel elles ont droit ? Il en accorde peut être le nom, mais il ne le donne point en réalité. Nous sommes véritablement en présence de la plus grande mystification dont on puisse se rendre coupable. Les partisans du *Bill* proclament bien haut la nécessité d'accorder aux minorités des conditions satisfaisantes et ils font entendre au peuple que tel sera l'effet de la loi qui va prendre place dans nos statuts ; et pourtant, la vérité est que cette mesure est, à ce point de vue, absolument illusoire.

On a dit aussi,— et c'est l'une des objections que l'on fait à l'établissement d'un véritable système d'écoles confessionnelles— que, si nous édictions ici une charte imposant ce système d'écoles, ce serait placer les nouvelles provinces dans une position inférieure aux autres provinces au point de vue de leurs écoles ? Québec et Ontario possèdent, cependant, un système d'écoles séparées, et toutes deux en sont satifaites. Toutes deux respectent les engagements qu'elles ont contractées envers la minorité en entrant dans la Confédération. Assurément, le Nord-Ouest devrait pouvoir se contenter d'une situation qui le met sur le même pied que ces deux grandes province, lesquelles sont pour ainsi dire, les provinces mères de notre confédération.

Et maintenant, étant donnée la pleine et entière juridiction du parlement en cette matière, une autre question se présente naturellement à notre esprit : est-il de bonne politique d'accorder aux minorités certaines garanties propres à leur donner satisfaction en matières d'éducation ? Plus que cela, ne sommes-nous point obligés de leur octroyer ces garanties ?

On a jugé, lors de l'établissement de la Confédération, que la meilleure politique était de légiférer dans ce sens. Et l'on a jugé que c'était bon non-seulement pour l'époque et pour certaines provinces, mais aussi pour l'avenir et pour toutes les provinces que le parlement fédéral jugerait à propos de constituer par la suite. Cette intention ressort de plusieurs discours prononcés par nos hommes d'état lors de la présentation dans l'ancien parlement canadien des résolutions adoptées à la Conférence des délégués des diverses provinces tenus dans la cité de Québec.

Sir Etienne Taché, alors premier-ministre du Canada, s'exprima comme suit, le 3 février 1865, en exposant les raisons pour lesquelles ce projet de confédération était soumis au parlement :

"Ces raisons sont de deux sortes : les premières se rapportent aux mérites intrinsèque du projet lui-même, dépouillé de toutes autres considérations ; les secondes se rapportent au règlement des difficultés intérieures qui, de uis p u-ieurs années, ont troublé le pays, et aux moyens que nous pouvons et devons employer pour établir au milieu de nous la bonne entente, l'harmonie et la co c rde."

Voilà le langage tenu par un canadien-français. Voyons maintenant les raisons données par un orateur de langue anglaise, occupant alors une position qui ne permet pas aujourd'hui d'avoir le moindre doute sur sa sincérité. Je veux parler de l'honorable George Brown, qui exprima la même idée presque dans les mêmes termes. Parlant de l'effet que l'on devait attendre de la confédération, il dit :

Elle remédiera aux maux existants.

Quelles étaient les difficultés intérieures auxquelles fit allusion sir E. P. Taché, et quels étaient ces maux dont voulait parler M. George Brown ? C'étaient précisément les mêmes difficultés qui se présentent à nous aujourd'hui ; c'étaient les mêmes maux que nous nous efforçons présentement de conjurer. Ces deux hommes d'Etat et tous les autres qui étaient alors favorables au projet de la confédération furent d'avis qu'il etait opportun de sacrifier leurs vues personnelles, si profondément enracinées et nourries depuis longtemps, afin d'assurer l'adoption du bill pourvoyant à l'union fédérale des colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

C'est dans ce sens que s'exprima M. George Brown. Il dit :

J'ai à peine besoin de rappeler à la Chambre que je me suis toujours opposé au système des écoles confessionnelles... Mais, pour ma part, je n'éprouve pas la moindre hésitation à l'accorder maintenant comme l'une des conditions nécessaires au projet d'union.

Voilà un exemple des sacrifices que durent faire quelques-uns de nos hommes publics pour faire cesser le malheureux état de choses qui existait alors. Peut-on croire que dans l'opinion de ces hommes publics le remède appliqué ne devait être que provisoire ? Peut-on croire qu'au fond de leur âme il y avait une secrète pensée, un secret désir de faire renaitre plus tard dans la confédération et dans quelqu'autre province les difficultés alors existantes ? Ce serait, si je le croyais, faire injure à leur mémoire. De fait, M. George Brown prévit le jour où les Territoires du Nord-Ouest feraient partie de la confédération, et il se prononça en faveur du maintien de la "liberté, de la justice et du christianisme" dans ces régions.

Ces faits et ces opinions font ressortir l'esprit dans lequel la confédération a été conçue. Ils font voir aussi quelle était, dans l'opinion des pères de notre constitution actuelle, la seule politique qu'il fallait adopter relativement aux questions qui agitent encore l'opinion publique. Permettez-moi d'ajouter à ce que je viens de dire les paroles suivantes prononcé par Sir A. T. Galt, celui qui s'intéressa particulièrement à l'obtention pour ses coreligionnaires de la province de Québec, de la garantie dont ils ont joui sans conteste depuis la confédération. Il s'exprima comme suit :

Il doit être évident qu'une mesure plaçant les écoles et l'éducation des enfants sous le contrôle de la majorité appartenant à une dénomination religieuse différente de celles des enfants, ne serait pas favorablement accueillie par la minorité dans les Bas-Canada.

Ces paroles de sir A. T. Galt se rapportent à la minorité des provinces de Québec et d'Ontario. Mais il ajouta presque immédiatement ces mots significatifs.

Les mêmes privilèges appartenant de droit à la minorité d'ici, appartiennent également de droit à la minorité d'ailleurs

Par ces paroles, Sir A. T. Galt avait évidemment l'intention de rendre applicables à toutes les provinces les principes qu'il énonçait.

Ces paroles, et l'occasion dans laquelle elles furent prononcées, ne laissent dans l'esprit aucun doute que sir A. T. Galt comprenait que la situation qui devait être créée en faveur de la minorité dans la province de Québec servirait de règle dans toutes les autres parties du Canada. Et sir A. T. Galt explique pourquoi il tenait à cette règle, en disant :

Rien ne pourrait être plus injuste envers une population que de la forcer de faire instruire ses enfants d'une manière contraire à sa propre croyance.

Tel est l'esprit qui animait les pères de la confédération, et tel est aussi l'esprit dont notre constitution est imprégnée— c'est-à-dire un esprit de générosité et de liberté qui n'est que l'expression de la liberté à laquelle ont droit toutes les classes de notre société. Nous avons heureusement encore parmi nous l'un des délégués à Charlottetown et à Québec, dans la personne de l'honorable M. Macdonald, de l'Ile du Prince-Edouard. J'espère qu'il voudra bien ajouter son témoignage à tous ceux que j'ai cités

Examinons maintenant le bill lui-même. L'article 16, qui figurait primitivement dans le bill, sans être parfait et sans placer hors de tout doute les droits de la minorité, était, toutefois, acceptable. J'aurais voté en faveur du bill si cet article primitif n'avait pas été supprimé. L'article 17, dans le bill tel que modifié, est substitué à l'article 16 que je viens de mentionner. Je déplore cette modification. Cet article 17 n'accorde point aux minorités les privilèges auxquel elles ont droit. La prétention qu'il a de donner des écoles séparées, ou confessionnelles, n'est aucunement justifiée. Par cet article, il y aura des écoles séparées de nom, mais ces écoles séparées n'existeront point en réalité. Cette clause 17 aura l'effet d'établir des maisons d'écoles séparées —ce qui n'est qu'un accident matériel—mais elle ne donne point la véritable structure, l'institution enseignante connue depuis longtemps par tout le pays comme formant une école distincte contrôlée par les parents des enfants qui la fréquentent. La demi-heure d'instruction ou d'exercices religieux donnés à la fin des heures de classe, alors que maîtres et élèves sont fatigués, ne constitue pas l'école catholique. D'après nous, l'atmosphère de l'école doit être saturée de l'esprit catholique durant toute la journée. L'enseignement doit être en quelque sorte imprégné de catholicisme. Les livres doivent être, non seulement inoffensifs, mais décidément catholiques aussi bien dans leurs formules que dans leur esprit. Telle est, et telle a été dans tous les temps, la manière de voir des catholiques dans tous les pays. Et en cela, les catholiques n'ont pas seulement raison à leur propre point de vue, mais aussi au point de vue d'hommes éminents appartenant à d'autres dénominations religieuses. Le duc d'Argyle, le père du duc d'Argyle actuel, discourant un jour sur les écoles Australiennes, s'exprimait comme suit dans la Chambre des Lords :

Les catholiques ont le grand honneur d'être les seuls à ne pas vouloir que, dans leurs écoles, l'éternel étendard de la conscience soit foulé aux pieds. Cette resistance de la part des catholiques romains peut devenir, je le crois, le germe d'une forte réaction contre le laicisme pur, ou mieux, contre ce que j'ose appeler l'esprit païen de l'éducation dans la colonie"

Quant à la possibilité, ou à l'opportunité, d'établir des écoles confessionnelles dans ce pays, permettez-moi de citer les quelques paroles suivantes de feu M. Alexander McKenzie :

"Pendant plusieurs années, après mon entrée au parlement du Canada, j'ai combattu le principe des écoles séparées ; j'espérais être capable—tout jeune et tout inexpérimenté que j'étais dans la politique—j'espérais être capable, dis-je, d'établir un système auquel tous finiraient par donner leur adhésion. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai trouvé que mon système était inpracticable dans son fonctionnement et une impossibilité au milieu des hasards de la politique."

Il n'y a, dans le système scolaire pourvu par ce bill, rien qui le recommande à notre faveur, rien non plus qui le classe parmi les institutions qu'avaient en vue les Pères de la Confédération ou l'Acte de 1875. Je n'ai qu'à rappeler ici diverses opinions exprimées par plusieurs hommes publics pour établir le bien fondé de ma proposition Voici entr'autres, l'opinion du très honorable premier-ministre lui-même écrivant à l'un de ses amis :

"L'impression prévaut que les écoles séparées créées par le *bill* seront des écoles soumises à la direction cléricale. C'est une grande erreur Ce que vous appelez dans le cas actuel, des écoles séparées, seront pratiquement des écoles nationales. Voici ce que prescrit actuellement la loi des Territoires du Nord-Ouest : Tous les instituteurs doivent passer un examen et obtenir un certificat de compétence du conseil de l'instruction publique ; toutes les écoles doivent être visitées par des inspecteurs nommés par le Bureau de l'Instruction publique ; tous les livres en usage dans las écoles doivent être approuvés par ce même Bureau de l'Instruction Publique ; tout enseignement doit être donné en langue anglaise ; à 3 30 h. l'instruction religieuse peut être donnée selon les règlements adoptés par les commissaires d'école, mais aucun enfant n'est obligé d'y assister.

Quel mal trouvez-vous à cette dernière disposition ? Ne croyez-vous pas que ce que vous appelez des écoles séparees ne soit véritablement, dans le cas actuel, des "écoles nationales".

La grande objection aux écoles séparées, c'est qu'elles maintiendraient des divisions parmi le peuple. Mais si la même éducation est donnée dans ce qu'on appelle des "écoles séparées" que dans toutes les autres écoles, je n'aperçois pas l'objection qu'il peut y avoir à ce système."

M. Sifton, de son coté, a prononcé les paroles suivantes dans la chambre des Communes :

"En 189 , ce qui était connue comme système d'écoles séparées fut entièrement supprimé, et le système d'école actuel du Nord-Ouest—le même qu'en substance nous établissons par ce bill—fut organisé... Où il y a une école publique, la minorité, protestante ou catholique, peut organiser une école séparée ; mais toute école séparée est absolument sujette à toutes les dispositions dont je viens de parler, et elle est dans toute l'acception du mot, une école publique."

L'Hon. M. Paterson, ministre des douanes, si l'on en croit le compte rendu de ses paroles, a parlé dans le même sens. Voici ce qu'il aurait dit :

"Il faut se mettre dans l'esprit que ces écoles séparées sont constituées précisément comme le sont tous les autres arrondissements scolaires. Bien que le nom d'écoles séparées semble mettre quelques personnes sous l'impression que ces écoles sont des institutions separées dans le sens qu'on donne à ce mot quand on l'applique aux écoles séparées établies dans quelques autres provinces, le fait est néanmoins qu'il n'y a aucune distinction entre les écoles séparées, au Nord-Ouest, et les autres écoles publiques dans leur organisation."

Voyons maintenant ce que l'honorable M. Fielding, ministre des Finances, a dit. Voici ses paroles :

" On se tromperait entièrement en disant que nous accordons aux nouvelles provinces du Nord-Ouest des écoles séparées dans le sens qu'on donne ordinairement à ce mot. Je tiens à dire à cette Chambre que le système d'écoles maintenant établi dans les Territoires du Nord-Ouest est un système d'écoles nationales, et que, s'il comprend tous les éléments de l'école nationale, il s'ensuit que le présent débat ne se rattache à aucun principe sur lequel nous sommes justifiables de nous quereller. En quoi consiste donc le système d'écoles séparées dont il s'agit présentement ? Depuis l'heure de l'ouverture des classes, le matin, jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi, l'enseignement dans toutes ces écoles est entièrement identique. Il n'y a aucune différence entre l'enseignement respectif des unes et des autres. Les instituteurs ont les mêmes devoirs à remplir ; ils doivent avoir la même compétence ; ils doivent subir le même examen ; ils ont à suivre le même programme d'études ; les mêmes livres de classe leurs sont prescrits par le gouvernement et ce dernier leur impose le mêmes règlements. Je le répète, depuis l'heure de l'ouverture des classes, le matin, jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi, il n'y a pas l'ombre d'une différence entre toutes ces écoles dans les Territoires du Nord-Ouest."

Citerai-je maintenant les paroles d'un membre du parlement, M. Crawford, représentant Portage-la-Prairie ? M Crawford est un orangiste, du moins il le dit ; et il s'est exprimé de la manière suivante :

"La rédaction primitive du bill était très vague. En vertu de ses dispositions, le peuple du Nord-Ouest était libre d'adopter les lois scolaires comme celles qui existaient dans le Manitoba, ou, il pouvait se donner les anciennes lois scolaires en existence dans les Territoires avant 1890...... Or, les lois scolaires existant actuellement dans les Territoires du Nord-Ouest et que l'on a l'intention de perpetuer par la présente législation ne sont aucunement de la même nature que celles qu'entend le peuple, particulièrement dans Ontario."

(A Suivre)

Notes Politiques

On nous annonce une révision du tarif pour la prochaine session fédérale Cette nouvelle ne manque pas de vraisemblance Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces modifications. Bien que libre-échangiste en théorie, sir. Wilfrid Laurier devra nous laisser un tarif protectionniste. Le peuple, qui a la conscience de ses intérêts, regardera encore pour longtemps le libre-échange comme une calamité pour l'industrie canadienne.

***

Les Islandais de Winnipeg viennent de former une association conservatrice.

***

Le "News" de Toronso, publie une dépêche d'Ottawa annonçant la session fédérale pour le 11 janvier prochain.

***

L'hon. M. Whitney, le premier-ministre d'Ontario, a annoncé que son gouvernement avait résolu d'attacher au département de l'instruction publique un bureau d'aviseurs,—un bureau spécial qui serait composé exclusivement de professeurs et de personnes appartenant à l'enseignement.

***

Christophe Robinson, réputé le meilleur avocat du pays, est mort à Toronto, après trois jours de maladie seulement Il était âgé de 78 ans et avait figuré dans presque toutes les causes importantes.

***

M. Lorne MacDougall, ancien auditeur-général, adresse au nouveau ministre, M. Aylesworth, une lettre pour savoir si avant d'entrer dans le cabinet il a obtenu la promesse que l'acte d'audition serait amendé. M. MacDougall se déclare prêt à discuter cette question devant l'électorat de York-Nord.

***

L'hon. M. L. P. Brodeur, ministre du Revenu de l'Intérieur, porte un intérêt particulier à la vulgarisation au Canada du système métrique des poids et mesures, pour les cas ou le système devrait être établi au Canada si cette réforme s'établissait en Angleterre et aux Etats-Unis. Il avait envoyé en France, M. le capitaine Deville, arpenteur-général du Canada, pour y étudier sur les lieux le fonctionnement du système. M. Deville vient de remettre son rapport à l'honorable ministre à son arrivée à Ottawa.

***

Le juge Hall à la séance d'ouverture des assises criminelles de novembre, à Montréal, a déclaré que l'institution de jury devrait être abolie—quelle n'était qu'une relique du passé et que son utilité a cessé.

***

Les membres de la commission du tarif sont de retour à Ottawa, Il leur reste encore beancoup d'ouvrage à faire et l'on commence à dire que leur travail ne sera pas prêt pour la prochaine saison.

Dans le Monde Religieux

Bazar, à l'Ile des Chênes. M. le curé Camirand est très satisfait. Plusieurs amis de Saint-Boniface ont fait le voyage à l'Ile-des-Chênes, dimanche.

***

M. l'abbé Cloutier, curé de Saint-Norbert, est revenu samedi d'un voyage dans la province de Québec, où il a fait une visite à sa vieille mère. En même temps que M. Cloutier est arrivé à Saint-Boniface M. l'abbé G. Fraser, curé de Ste-Anne de la Pocatière. M. l'abbé Fraser visite en ce moment notre province.

Bruits fondés ! Complot decouvert !

Des bruits circulent dans Saint-Boniface, et ces bruits sont fondés ! Un complot se trame dans un certain milieu ! C'est notre devoir de nous faire l'écho de ces bruits, de déjouer ce complot : Tout le monde y gagnera.

La Société Ste. Cécile fondée récemment est, on le sait, une réunion d'artistes qui veulent se perfectionner dans l'art, qui veulent le faire goûter aux autres.

Dans quelques jours, le 22 de ce mois, croyons-nous, ils vont fêter leur Patronne, et comme les artistes ne font jamais les choses à demi, la fête s'annonce grandiose. Dénonçons spécialement deux pièces remarquables, l'une comprenant......actes, pièces qui feront pleurer à force de faire rire ; où l'esprit de Labiche se retrouvera, où ne règnera pas cet esprit à bon marché qui ne ressemble en rien au sel attique où à l'esprit gaulois. Des artistes inconnus vont se révéler, des ressources insoupçonnées vont s'étaler au grand jour et, paraît-il, sur un théâtre plus vaste que celui du passé.

Voilà le complot déjoué, les bruits confirmés et rendus publics ! Artistes de Ste Cécile, vous ne pouvez plus reculer, votre honneur est engagé : le 22 novembre, les citoyens de Saint-Boniface viendront en foule vous applaudir et fêter avec vous la patronne de tous ceux qui aiment le beau, qui aiment l'Art véritable !

A plus tard de nouvelles dénonciations .... pour aujourd'hui, nous avons concience d'avoir fait acte de journaliste vigilant.

MARIAGE

Hier matin, à la cathédrale Mgr Dugas unissait M. Philippe Coutu à Melle Lambert de Kankakee.

Le déjeuner fut servi chez M. Jos. Coutu père du marié. L'heureux couple est parti pour un voyage de noce à Calgary. Nos souhaits de bonheur accompagnent M. et Mde Coutu.

La Main-d'Oeuvre

On se souvient de la difficulté avec laquelle nos cultivateurs ont trouvé des manœuvres pour faire la récolte, cet automne.

On a pu cependant, à force de réclame et d'annonces, avoir de l'Est un nombre d'hommes suffisant.

Les cultivateurs feraient bien de garder ces hommes sur leurs fermes cet hiver ; car au printemps la main-d'œuvre sera difficile à trouver pour les labours,lesquels ont été remis au printemps en beaucoup d'endroits.

Il ne faut pas oublier que les chemins de fer vont va demander des milliers de travailleurs juste au moment où nos cultivateurs vont vouloir labourer et semer.

La prévoyance chez les cultivateurs est donc essentielle au succès de l'année prochaine.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Albert Provost est reparti vendredi pour la province de Québec.

—Le chemin de fer du C. N. R. sera terminé jusqu'à Edmonton cet automne.

—Lés assises, en ce moment à Winnipeg. Beaucoup de cas, et d'une variété assez rare.

—Elmwood va faire partie de Winnipeg avant longtemps. Les pourparlers sont fort avancés.

—M. J. A Senécal est reparti lundi pour Edmonton après avoir passé quelques jours parmi nous.

—La ville de Winnipeg a distribué pour $10.000.000 de permis de construction depuis le printemps.

—Voici le froid qui revient encore une fois. Nos marchands de bois et de charbon n'ont garde de s'en plaindre!

—Pour votre bois de chauffage adressez-vous à J. R. Coté, 153 rue Provencher, Saint-Boniface. Téléphone 3526.

—Mde M. A. Kérosck est de retour d'une promenade à Portland, Oregon, où elle a visité ses filles, religieuses du Précieux Sang.

—La banque locale de Winnipeg, la *Northern Bank*, va commencer ses opérations cette semaine. C'est une institution locale qui va probablement réussir.

—On discute encore sérieusement de nous donner un service des chars électriques le dimanche. Y aura-t-il encore assez de bigots, cette fois-ci, pour bloquer l'affaire ?

—M. Edouard Turenne, annonce au public qu'il a ouvert un restaurant à l'établissement de M. H. Leblanc, Avenue Taché, et ce restaurant est ouvert jour et nuit. Une visite est sollicitée.

–Nous avons eu la semaine dernière, la visite de M. L. Hacault, de Bruxelles, Manitoba, M. Hacault est collaborateur à notre journal depuis voilà bientôt quinze ans. Nous avons donc eu double plaisir à lui serrer la main.

—On a disposé de 773 cas à la cour de police de Winnipeg, pendant le mois d'octobre ! c'est un chiffre considérable. La plupart de ses cas sont : ivresse, petits vols, manquements aux règlements de la ville, actions pour gages.

—M Lawler, le gouverneur de la prison de Winnipeg, est mort la semaine dernière C'était un des pionniers de Winnipeg; on l'estimait beaucoup Il était, dit-on, pour les prisonniers d'une grande bonté, il faisait sur ce point tout ce qui était compatible avec ses devoirs.

—La Compagnie "Universal Life" de Winnipeg, a surpassé toutes les compagnies d'assurance du pays: elle a enrôlé 761 nouveaux membres depuis le mois de septembre dernier. Cette prospérité est visiblement une marque de faveur et de confiance manifestée par le public à la Compagnie.

—Disette de chars à Régina ; on ne pourra donc transporter le blé avec toute la diligence nécessaire. La chambre du commerce de Regina envoyait vendredi un télégramme au 2nd vice-président du C. P R., M. Whyte. On espère que le C. P. R. pourra envoyer des chars en temps pour prévenir une congestion des affaires.

—Les élèves du Collège ont essayé la glace de la rivière la Seine, jeudi dernier ; à part une couple de patineurs, qui ont pris un bain de pieds inattendu, le reste de la troupe a déclaré la glace excellente. La rivière La Seine, quand elle n'est pas couverte par la neige, est en effet délicieuse pour le patineur qui veut faire une longue course.

—Le C. P. R. fait en ce moment dans la nouvelle province de l'Alberta des travaux d'irrigation qui vont ouvrir près de 3,000,000 d'acres de terrain à la culture du blé. La région qui bénéficiera de ce gigantesque travail est située entre Calgary et Medecine Hat. Le C. P. R. va mettre ces terrains en vente vers la mi-decembre.

Pie X et la France

Au sujet de la situation créée en France à l'Eglise par la loi de séparation, Sa Sainteté le Pape Pie X vient d'adresser à S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, la lettre suivante, qui sera, dit la *Vérité française*, une consolation et une force pour tous les cœurs catholiques :

A NOTRE TRÈS CHER FILS LE CARDINAL FRANÇOIS RICHARD ARCHEVÊQUE DE PARIS

Notre Très Cher Fils,

Les graves événements qui se déroulent en France et qui menacent les intérêts suprêmes de la religion sont l'objet de Nos préoccupations constantes à l'heure actuelle Malgré tous Nos efforts pour éloigner de l'Eglise de France les malheurs qui paraissent aujourd'hui inévitables, on persiste à travailler avec acharnement à la destruction des saintes et glorieuses traditions de votre noble et bien-aimé pays. Nous manifesterons en temps et lieu toute Notre pensée et Nous donnerons au clergé et aux fidèles de France les instructions exigées par une situation douloureuse, qui n'est pas Notre œuvre et, (comme le reconnaissent tous les esprits honnêtes et éclairés,) dont Nous ne sommes en aucune façon responsable.

En attendant, et pour pouvoir affronter sans crainte les difficultés toujours croissantes d'un avenir prochain, Nous sentons très vivement la nécessité pour Nous-même, et pour vous, d'invoquer les lumières et le secours que Dieu seul peut donner. Si, dans sa miséricorde infinie, le Seigneur nous invite à recourir à Lui pour nos besoins particuliers, à plus forte raison devons-nous l'appeler à notre aide dans les nécessités de la vie publique et dans ces moments solennels où la religion et la patrie sont en péril Notre cause après tout, est la cause de Dieu, et la parole que le Seigneur adressait jadis au peuple fidèle prosterné devant Lui au temps de Josaphat, peut bien s'appliquer aux catholiques français : "*Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna, sed Dei*" (II Par. xx, 15 (1). Aussi, voudrions-Nous, très cher fils, que dans tous les diocèses de France des prières publiques fussent prescrites pour implorer les bienfaits de la miséricorde divine sur votre patrie, et une protection toute spéciale pour l'Eglise en présence des épreuves qui la menacent à l'heure présente. Nous le savons cependant, Dieu écoute surtout la prière des âmes purifiées par le repentir, car il est écrit : "*Non est speciosa laus in ore peccatoris*" (Eccl. xv, 9) (2) ; aussi serait-il désirable, en ces jours, que tous les fidèles s'approchent plus souvent des sacrements et que leurs prières soient rendues plus efficaces par des pratiques de pénitence.

Dans l'espoir que cette invitation à la prière sera accueillie avec empressement par tous les fidèles de France, et que Dieu daignera exaucer les vœux ardents que Nous formons pour le vrai bonheur de votre bien-aimée patrie, comme gage de Notre affection Nous vous envoyons, très cher fils, la Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, 4 octobre 1905.

PIUS, PP. X.

(1) Ne craignez pas, n'ayez pas peur de la multitude des ennemis ; ce combat n'est pas le vôtre, c'est le combat de Dieu.

(2) La louange n'est pas agréable dans la bouche du pecheur.

TROP TARDER NUIT

Ne tardez pas, dès le début d'un rhume, à prendre les moyens de l'enrayer. Quelques doses de BAUME RHUMAL vous débarrasseront du germe redoutable de toutes les affections de la gorge et des poumons.

Vente à l'Enchère

Mis à l'enclos public de la ville de Saint-Boniface le 22 octobre 1905 un bœuf noir, âgé d'à peu près trois ans, si non réclamé sera vendu à l'enchère à l'enclos public en arrière de l'Hotel de ville le 23 novembre 1905, à 2h P. M.

LIG. GAGNE,
Gardien d'enclos.

Ville de St. Boniface, 8 Nov. 1905.

Règlement No. 341

Règlement No. 341 de la Ville de St. Boniface pour soumettre au vote des électeurs le Règlement No. 19 de l'arrondissement scolaire de St. Boniface No. 1188.

ATTENDU que les commissaires de l'arrondissement scolaire de St. Boniface (No. 1188) ont passé un règlement portant le No. 19 pour autoriser l'emprunt, sur le crédit du dit arrondissement, de la somme de trente mille piastres ($30,000.00) par voie de débentures, dans le but d'acheter un emplacement pour une école dans le quartier No. 3 de la dite Ville, et d'ériger sur le dit emplacement une maison d'école ainsi que de la meubler, copie duquel règlement est annexée au présent;

ET ATTENDU que les dits commissaires, en vertu des dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, ont demandé au Conseil de cette Ville de soumettre le dit règlement aux contribuables pour être voté en la manière pourvue par la loi en ce qui regarde les règlements autorisant la création de dettes :

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Ville de St. Boniface décrète ce qui suit :

1o. Le dit règlement sera soumis au vote des contribuables suivant l'Acte Municipal.

2o. La votation sur le dit règlement aura lieu le douzième jour de Décembre prochain, A. D. 1905, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir, aux bureaux de votation suivants :

Bureau de Votation No 1, pour le Quartier, No. 1 à ou près de la résidence de Madame Joseph Monpetit, sur l'Avenue Provencher; sous-officier rapporteur, William Kitson.

Bureau de Votation No. 2, pour le Quartier, No. 2 à ou près de la résidence de Marcel Sincerni coin de la rue Notre-Dame et de l'Avenue Tache; sous-officier rapporteur, J. C. Marcoux.

Bureau de votation No 3, pour le Quartier No. 3 à l'Hotel de Ville, rue Dumoulin, sous-officier rapporteur, J A Z Bertrand

Bureau devotation No 4, pour le Quartier No. 4, à ou près de l'encognure Nord-Ouest de la rue Marion et de l'Avenue Taché; sous-officier rapporteur, Charles Metcalfe.

3o. Le Secrétaire-Trésorier de la Ville annoncera dans Le Manitoba, journal publié dans la Ville de St. Boniface, dans quatre éditions successives, que la votation aura lieu sur le dit règlement tel que ci-dessus indiqué.

4o. Le Maire de la Ville de St. Boniface, à l'Hotel de Ville de St Boniface, la veille de la votation, savoir le 11 décembre prochain, à deux heures de l'Après-Midi, nommera par écrit deux personnes pour assister au compte final des votes, et deux personnes pour assister à chaque bureau de votation, de la part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

5o Le Secrétaire-Trésorier fera le compte final des votes donnés pour ou contre le dit règlement le lendemain de la votation, 13 Décembre 1905 à 2 heures de l'Après-Midi à son bureau à l'Hotel de Ville.

Fait et passé à St. Boniface le 6 novembre 1905.

(Signé) J. TURENNE,
Maire.

(Signé) THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

By-Law No. 341

By-Law No. 341 of the Town of St Boniface to authorize the submission to the proper ratepayers of By-Law No. 19 of the School district of St. Boniface No. 1188.

WHEREAS the Trustees of the School District of St. Boniface No. 1188 have passed a by-law No. 19 authorizing the borrowing upon the credit of the said School District of the sum of thirty thousand dollars ($30,000.00) and the issuing of debentures therefor for the purpose of purchasing a site for a school house in Ward No. 3 of the said Town, and erecting a school house on said site and also furnishing same; a copy of which by-law is hereunto annexed.

AND WHEREAS the said Trustees pursuant to the provisions of the "Public School Act" have requested the Council of this Town to submit the said by-law to the ratepayers to be voted on in the manner provided in and by "The Municipal Act" with regard to by-laws authorizing the creation of debts.

NOW THEREFORE the Council of the Town of St. Boniface enact as follows :

1o. That the said by-law be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon.

2o. That the voting of said by-law shall take place on the twelfth day of December next A. D. 1905 between the hours of Nine o'clock in the fore-noon and five o'clock in the afternoon of said day at the following places :

Polling subdivision No. 1 for Ward No 1, at or near the residence of Madame Monpetit on Provencher Avenue, Deputy Returning Officer, Willian Kitson.

Polling subdivision No. 2 for Ward No. 2, at or near the residence of Marcel Sincerni corner of Notre-Dame Street and Taché Avenue, J. C. Marcoux, Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No. 3 for Ward No. 3, at the Town Hall on Dumoulin Street, J. A. Z. Bertrand, Deputy Returning Officer.

Polling subdivision No. 4 for Ward No. 4, at or near the North-West corner of Marion Street and Taché Avenue, Charles Metcalfe, Deputy Returning Officer.

3o. That the Secretary-Treasurer of this Town shall cause to be published in "Le Manitoba" a public newspaper published in the Town of St Boniface, in four successive issues thereof that the voting of said by-law will take place as above mentioned

4o. The Mayor of the Town of St. Boniface, at the Town Hall on the day previous to the voting, namely ; the 11th. of December next, at two o'clock in the afternoon, shall appoint in writing two persons to attend at the final summing up of the votes, and two persons to attend at each polling place, on behalf of the interested persons for or against the passing of the by-law.

5o The Secretary-Treasurer of the said Town shall at the Town Hall of St Boniface, on the 13th. day of December 1905 at two o'clock in the afternoon, sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Done and passed at St Boniface, November 6th, 1905.

(Signed) J. TURENNE,
Mayor,

(Signed) THEO BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

BY-Law No. 19

By-law of the School Trustees for the School District of St. Boniface No. 1188, for the purpose of borrowing the sum of $30,000 and of issuing Debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) on the credit of the said School District for the purpose of purchasing a school site in Ward No. 3 of the Town of St. Boniface, and erecting on said site a school house and furnishing the same.

THEREFORE the School Trustees for the School District of St. Boniface, No. 1188, duly assembled, enact as follows :—

1st That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) by the issue and sale of Twenty (20) Debentures of the said School District each for the sum of Fifteen Hundred Dollars (1,500) of lawful money of Canada.

2nd. That the said Debentures shall bear date the second day of January 1906, and shall be payable to the bearer at the branch of the Banque d'Hochelaga, in the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, as follows :—

Debenture No. 1, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1907.
Debenture No. 2, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1908.
Debenture No. 3, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1909
Debenture No. 4, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1910.
Debenture No. 5, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1911.
Debenture No. 6, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1912.
Debenture No. 7, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1913.
Debenture No. 8, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1914.
Debenture No. 9, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1915.
Debenture No. 10, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1916.
Debenture No. 11, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1917.
Debenture No 12, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1918.
Debenture No. 13, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1919.
Debenture No. 14, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1920.
Debenture No. 15, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1921.
Debenture No. 16, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1922.
Debenture No. 17, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1923.
Debenture No. 18, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1924.
Debenture No. 19, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1925.
Debenture No. 20, for Fifteen Hundred Dollors, payable January 2, 1926.

3rd. That each Debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of the said School District, that each coupon shall be signed by the said Secretary-Treasurer.

4th. That the said Debentures shall bear interest at the rate of 5 per cent. per annum from the date thereof, payable annually on the second day of January, each year, on the presentation of the interest coupon at the aforesaid Bank.

5th. That provision shall be made out of the annual school taxes for the payment of said Debentures and interest, and such provision shall form part of and be included in the annual statement of moneys required for the purpose of the said School District.

Done and passed by the said School District of St. Boniface No. 1188, assembled at the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, this Thirtieth day of October, 1905.

C MARCOUX,
Chairman.

G. ROCAN,
Sec.-Treasurer

Norvege et Suede

Christiania (Norvège) — Le gouvernement a publié une proclamation demandant au peuple de voter, lors du prochain referendum pour l'établissement d'une forme monarchique de gouvernement, attendu que les relations étrangères du pays seront ainsi grandement favorisées.

Les démocrates-socialistes ont également fait afficher une proclamation demandant au peuple de voter pour l'établissement d'une forme républicaine de gouvernement. Les socialistes font remarquer que les puissances étrangères n'ont rien à voir aux questions d'administration intérieure du pays et qu'ils doivent surtout s'inspirer de leur intérêt et non du bon plaisir des voisins en statuant sur l'avenir du pays, c'est-à-dire en choisissant entre le passé et l'avenir.

Stockholm—Hier, sur tous les édifices de Suède a été arboré le nouveau drapeau suédois. "Nouveau" est un terme inexact, c'est ancien qu'il faudrait dire. La Suède a repris l'étendard d'avant l'union.

A Stockholm, à cette occasion, a eu lieu une grande parade militaire. La ville était en fête. Le roi Oscar a été acclamé avec enthousiasme par la foule.

HOTES ENCOMBRANTS

L'ANGLETERRE VEUT DEVERSER SUR LE CANADA UNE EMIGRATION DE SES SANS-TRAVAIL.

LE CANADA PROTESTE

Londres, 2.—Lord Strathcona a rendu témoignage, hier, devant du Colonial Office sur les établissements agricoles. M. J. G. Colmer, C. M. G., ancien secrétaire du Haut Commissaire, et M. T. W. R. Preston, commissaire d'émigration, ont aussi comparu devant le comité. La séance a été tenue à huis clos, mais il est très probable que le résultat en sera l'assistance directe donnée par le gouvernement à l'émigration. Les unions ouvrières s'opposeraient certainement à une telle mesure. Il est possible, cependant, que l'enquête amène une tentative dans le but d'obtenir une législation permettant de venir en aide aux sans-travail honnêtes qui désirent aller s'établir au Canada, et auxquels le gouvernement donne actuellement des secours à titre de mendiants. Le problème des sans-travail prend ici des proportions très graves, surtout à l'approche de l'hiver.

En dépit des protestations du Canada, le magistrat de Londres Sir William Treloar, a permis de faire des arrangements pour envoyer au Canada un prisonnier qui a été trouvé coupable de vol. Des représentations ont été adressées, de la part du Canada, à Sir William Treloar, ainsi qu'à Sir Forest Fulton, le récorder de Londres qui, dernièrement, a négé d'empêcher une émigration de ce genre.

LES DEUX FAUVES

Un journal local d'Allemagne rapporte l'anecdote suivante :

Le directeur d'une ménagerie foraine, en arrivant dans un petit village de Saxe, reçut la visite d'un pauvre diable qui le supplia de l'employer à n'importe qu'elle besogne, pourvu qu'il lui donnât à manger.

—Sais-tu rugir ? demanda-t-il au postulant.

—Oh! comme un vrai lion, repliqua le malheureux.

—Alors, je t'engage pour ta nourriture.

Des le soir même,les spectateurs étaient terrifiés par les rugissements d'un superbe lion de Numidie qui faisait des bonds énormes dans une cage.

Tout à coup, la bête en se démenant heurta si fort la cloison qui séparait sa loge de celle d'un tigre magnifique, qu'elle la renversa.

Alors, on le vit reculer effrayé, devant son voisin, et chercher à fuir en criant avec une voix humaine : "Au secours! au secours! sauvez-moi!"

Ce qui acheva de mettre les assistants en délire, c'est que de son côté le tigre demandait aide dans le même langage et se blottissait en tremblant dansun coin de sa cage.

Comme quoi les hommes ne réussissent pas toujours à imiter les bêtes jusqu'au bout....

LA PREEERENCE

La préférence accordée par les médecins au célèbre spécifique français le BAUME RHUMAL, est due à son action rapide et énergique dans le cas de rhumes, toux, grippe, bronchites graves. Le soulagement est immédiat et la guérison certaine.

Le célèbre pépiniériste californien M. Burbank qui a réussi à créer l'orange sans pépin, la cerise sans noyau, travaille à la production d'une pomme sans pépin. Des gens qui ne sont vraiment pas raisonnables lui demandent maintenant un poisson sans arêtes.

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon sera tenue à Saint-Pierre, à la salle du Conseil Municipal, Lundi, le 14me jour de Décembre 1905, à 1 heure P.M.

Daté à Saint-Pierre, Manitoba, ce 3 novembre 1905.

PAUL CHENARD,
Sec-Tresorier,
Société d'Agriculture de Carillon.

Guérit les Maux d'Estomac

Je souffrais de l'estomac, je pouvais à peine respirer, j'étais dans cet état depuis dix-huit mois, quand je commençai à prendre du Vin St-Michel. A la sixième bouteille, j'étais complètement guérie. Je suis maintenant en bonne santé.

Mme CHARLES LABERGE, St-Alphonse de Chicoutimi.

Boivin, Wilson & Cie, 520 Rue St-Paul, Montreal
Agents Généraux

Eastern Drug Co., 14 Fulton St., Boston, Mass.
Dépositaires pour les Etats-Unis

VIN ST MICHEL

AVIS

Avis public est par les présentes donné qu'un By-Law de la Municipalité rurale de Montcalm a été soumis et lu une première et deuxième fois par le Conseil de la dite Municipalité et sera finalement passé par le dit conseil à son assemblée du 21 novembre 1905 dans le cas où les citoyens donneraient leur assentiment. L'objet du dit By-Law est de prélever la somme de $25,000 et de faire une dette pour la dite somme dans le but de payer la présente dette de la Municipalité et de construire et réparer et aider à construire et réparer des ponts, égouts et voies publiques dans la dite Municipalité avec la balance de la dite somme après le payment de la dite dette présente; et pour autoriser l'émission de débentures de la dite Municipalité pour la dite somme et avec intérêt.

Le principal de la dite dette doit-être payable en vingt payments annuels dans une période de vingt ans avec intérêt à 5 % par année payable annuellement sur le plein montant du principal non payé.

Le plein montant à prelever à taux spécial pour payer la dite dette avec intérêt est $2006.25 pour chaque année pendant la dite période.

Le temps fixé pour prendre le vote des électeurs de la dite Municipalité pour ou contre le By-Law est lundi le 20 novembre 1905, à partir de 9 a. m. à 5 p. m. et les suivantes sont les endroits pour voter dans les différents quartiers de la Municipalité.

Pour le quartier 1 chez Joseph Bathelor Député Officier Rapporteur, W. A. Anderson.

Pour le quartier 2, à l'hôtel de Ville. Député Officier Rapporteur Aug. Nadeau.

Pour le quartier 3, à la salle de la C. M. B. A. Député Officier Rapporteur, Napoléon Déry.

Pour le quartier 4, à l'école Youville. Député Officier Rapporteur, Alex. Champagne.

Le 11 novembre 1905, à dix-heures de l'avant midi, le préfet de la dite Municipalité sera au bureau du greffier dans le village de St. Jean-Baptiste pour nommer les personnes pour se tenir au bureau de votation et au relevé des votes,pour représenter ceux qui sont en faveur ou contre le passage du dit By-Law. Le greffier de la dite Municipalite sera, mardi le 21 novembre 1905 à midi et demi à Letellier pour additionner les votes donnes pour ou contre le dit By-Law.

Cet avis est donné par et en faveur du Conseil de la dite Municipalité de Montcalm.

Daté à St. Jean-Baptiste ce dix-septième jour d'octobre, 1905

JOSEPH BARIL,
Greffier de la Municipalité
Rurale de Montcalm.

Qu'est-ce que le pavage

BITULITHIQUE?

C'est le pavage moderne du 20ème siècle; bon pour les chevaux, durable, à l'épreuve de l'action de l'eau, par conséquent ne faisant pas de boue; ce passage est sain; il rend la marche facile.

Médaille d'or à l'Exposition de St Louis; contre tous les autres pavages; on l'a préféré à l'asphalte sur la rue Wellington, à Ottawa, en face des bâtisses du Parlement. Est-il trop bon pour Saint-Boniface? Pour plus amples détails et littérature, adressez-vous à

CHARLES CURTIS
Agent de l'Ouest
SAINT-BONIFACE.

Guardian Assurance Co. Ltd.
Atlas Assurance Co, Ltd.
Pacific Coast Asaurance Co.
Lloyd's Plate Glass,
Mercantile Assurance Co. Ltd.
ASSURANCE CONTRE ACCIDENTS ET RISQUES PROFESSIONNELS.
ARGENT A PRETER PROPRIETES A VENDRE

F. H. Bridges & Sons
AGENT D'ASSURANCE ET D'IMMEUBLES.
Canadian Northern Block,
Coin Portage et Main.
Tel. 97 et 992. Winnipeg.
Représenté par C. A. GAREAU.

CANADIAN NORTHERN HOTEL
Coin de l'Avenue Provencher et de la rue Dumoulin

OLIVA BENARD, Prop.
Téléphone 2956

Ce magnifique hôtel est maintenant sous la direction de soussigné. Chambres de première classe chauffées à la vapeur. Liqueurs et cigares de choix. Pension de première classe.

OLIVA BENARD,
Propriétaire.

EPICERIES ET....
CHAUSSURES SONT
maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de
Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc
Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.
Farine, Son, Gru et toutes sortes de Grains toujours en vente.
T. PELLETIER, AVENUE TACHE St-Boniface.

YOU'LL FIND IT IN WAGHORN'S GUIDE

LA CUSSON LUMBER CO.
Scieries Cours et Bureaux, Avenue Provencher, vis-à-vis la rue St-Joseph.
Telephone 2625
Boite de Poste 164

FABRICANTS —DE— Portes et Chassis, Cadres, Moulures, Bois Tournés, Tous ouvrages en bois.

MARCHANDS —DE— Toutes espèces de bois de construction, planches, lattes, bois de corde, etc, etc.

Aussi tous les matériaux nécessaires à la construction.

Bois de Corde et Charbon.

HOTEL QUEBEC
COIN DES AVENUES PROVENCHER ET TACHÉ, ST-BONIFACE.
V. & E. COUTURE, Prop.
Téléphone 2123.

Ce magnifique Hôtel est maintenant ouvert au public. Chambres de première classe chauffées à la vapeur. Liqueurs et cigares de choix. Pension de première classe. Bonne écurie.

PERE KOENIG'S TONIQUE NERVEUX

GRATIS Un livre très précieux sur les maladies des nerfs et une bouteille échantillon de notre remède sont envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande, aux pauvres surtout
KOENIG MED. CO.
100 Rue Lake, CHICAGO.
En vente chez les pharmaciens, [illegible] la bouteille, 6 pour [illegible]

POUR
NETTOYAGE DE TAPIS
—ET—
Emmagasinage de Meubles,
Téléphonez à
RICHARDSON,
TEL 128, - - FORT STREET,
Pres de la rue Ste-Marie WINNIPEG

OXYDONOR

Oxydonor agit d'une manière irrésistible. Il amène la guérison des maladies récentes en un temps très court (d'une heure à huit heures) et celle des maladies chroniques en un temps proportionné à leur durée.

DEBILITE GENERALE

L. O. GENEST, garde-magasin, C. P. R., Winnipeg, Man., dit :

J'ai eu la preuve qu'OXIDONOR fait tout ce que vous en annoncez pour l'excitation nerveuse et la débilité générale.

RHUMATISME MUSCULAIRE

JOHN HAFFNER, Winnipeg, Man., Can., dit :

J'ai eu une attaque sérieuse de rhumatisme musculaire, suite de la grippe. Après trois jours d'usage d'OXIDONOR, je pus jeter mes béquilles.

BRONCHITE, CATARRHE

F. FREE, de Winnipeg, Man., écrit le 31 juillet 1900 :

J'ai employé OXIDONOR pendant deux semaines pour la bronchite et le catarrhe dans la tête, et je me sens maintenant comme tout rajeuni.

Nous vous expédierons gratuitement par la poste notre livre No. 30 contenant les renseignements, prix et plusieurs certificats de guérisons.

Pour plus amples informations, s'adresser à

Dr H. SANCHE & CO.
2268, rue Ste-Catherine, MONTREAL, P.Q

La Poudre de Savon Désinfectant de Lever Y-Z (Wise Head) est meilleure que les autres poudres, car elle est un désinfectant aussi bien qu'un savon. 34

Dans toutes les demeures il devrait y avoir un remède convenable en cas d'accidents ou de maladies qui arrivent soudainement. Le meilleur en ces cas est le Pain-Killer. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 50c.

SA FORCE EST DANS SA PURETE
REDWOOD LAGER

Cette bière est faite d'orge du Manitoba et de la meilleure importation de de houblon; âge requis, embouteillée avec soin.

DEMANDEZ-LA
E. L. DREWRY
WINNIPEG MAN.

—LA CIE—
COLLIN
LIMITEE
MAGASIN DEPARTEMENTAL
DE SAINT-BONIFACE

MARCHANDISES SECHES
HARDES FAITES,
FOURRURES, CHAUSSURES
GROCERIES,
VAISSELLE,
GRAIN,
FLEUR,
SON ET GRU,
BOIS ET CHARBON,

AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE,
—LA CIE—
COLLIN LTD.
L. J. COLLIN, Gérant.

Nouvelle Boutique
DE PEINTRE
RUE LAVERANDRYE

M. F. D. Pambrun désire annoncer au public qu'il est prêt à exécuter, à bon marché, tous les ordres que l'on voudra bien lui confier. Ouvrages garantis, tels que Blanchissages, tapisseries,réparage de meubles etc., etc.,

M. Pambrun remercie le public de l'encouragement qu'il a reçu par le passé et compte de nouveau sur son patronage. S'adresser à sa maison privée Rue La Verandrye Saint-Boniface.

F. D. Pambrun.

A LEMAY
ST-BONIFACE, MAN.
Clos de Bois

Toute Espèce de Boiseries Fines; Chassis et Portes de Toutes Sortes; Bois de Corde et Charbon Dur et Mou

Etant le seul Marchand de Bois Canadien Français de Winnipeg et de Saint-Boniface, je sollicite le patronage du public et particulièrement celui de mes compatriotes

COIN DES RUES TACHÉ ET PROVENCHER.
Telephone 1364

ECURIE DE LOUAGE
M. DENIS D'AOUST
161 et 163 Rue Garry

M. D'Aoust informe ses amis et le public qu'il fait manufacturer dans la Ville de Winnipeg des voitures de première classe et qu'il est toujours prêts à servir la population de Saint-Boniface avec des voitures de premier choix. De plus il informe le public que M Bourgouin n'a aucune connection avec son écurie.

Téléphone 141.

CHOOLATS SUPERFINS DE BOYD

La confection des chocolats est peut-être ce que nous soignons le plus. Nous pouvons classer nos chocolats aujourd'hui comme parmi les meilleurs du continent. Nos chocolats et bonbons sont insurpassable; mais ils en surpassent beaucoup d'autres. Venez en acheter une boite aujourd'hui.

W. J. BOYD,
422 Rue Principale - - Bloc McIntyre
479 RUE PRINCIPALE
COIN DE L'AV. DU PACIFIQUE

C. A. IRVINE JOS TURNER J. W. MOULD
PRIX FOURNIS SUR DEMANDE
TELEPHONE 529

STANDARD PLUMBING CO'Y
296 RUE FORT, WINNIPEG.
Appareil de Chauffage à air chaud Ou à vapeur, Plombiers une spécialité, une spécialité.

—LE—
CANADIAN NORTHERN
RAILWAY

A repris son PASSAGER QUOTIDIEN entre
WINNIPEG ET PORT ARTHUR

LE "STEAMSPIP EXPRESS"

A aussi été en opération. Un train magnifique, confortable, élégant, il consiste en chars dortoirs, chars de première classe, chars réfectoires.

Laisse Winnipeg à 16.00 h
Arrive à Port Arthur a 8.30 h } QUOTIDIEN { Laisse Port Arthur à 18.00 h
Arrive à Winnipeg à 11 30 h

Connections à Winnipeg avec toutes les lignes du C. N. R.

Connections à Port Arthur avec les bateaux de la Northern Navigation Co., Canadian Pacific S.S., Booth S.S., et le C. P. R., pour tous les points dans l'Est et le Sud.

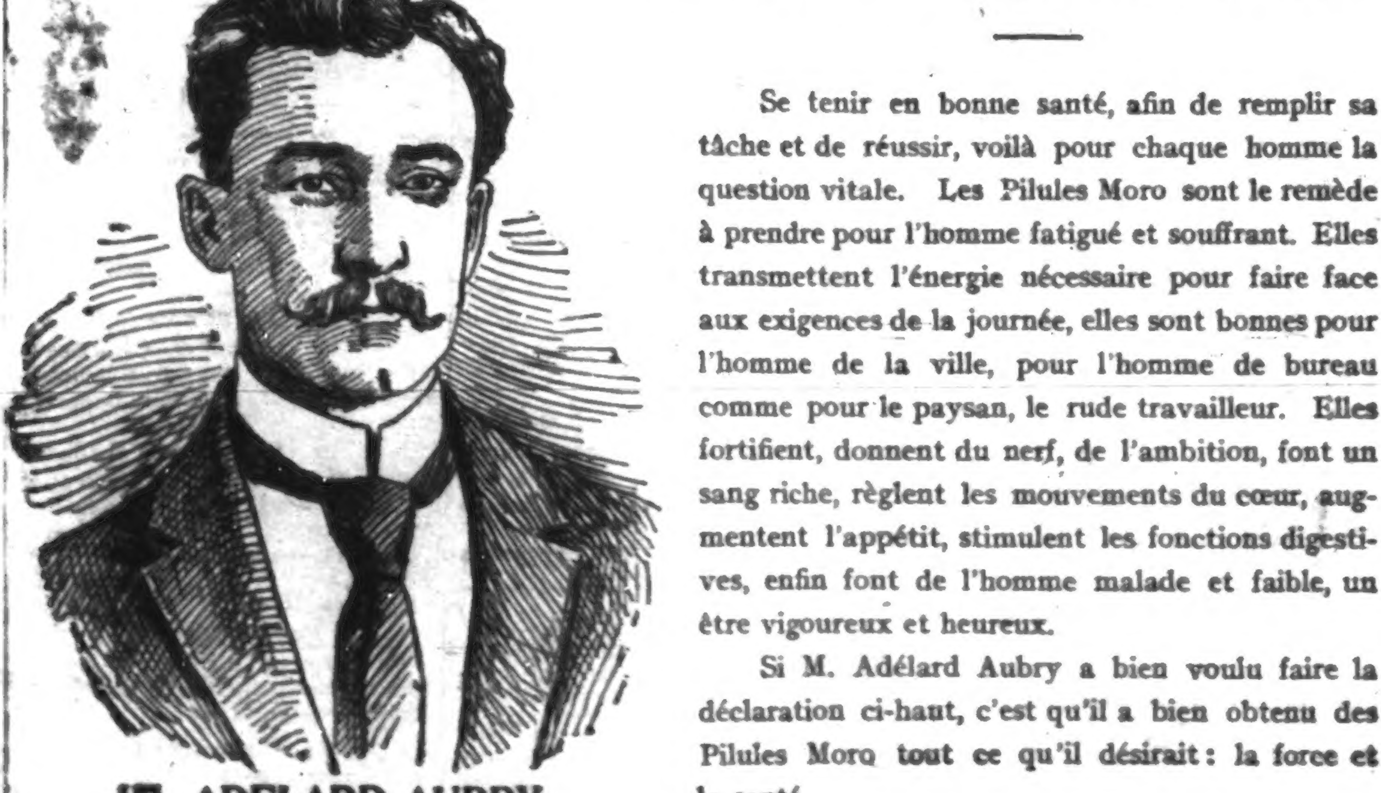
Taux ou aucune information donnes par les agents du C. N. R.

Lavez les plats, les casseroles ou les pots avec le Savon Sec de Lever (une poudre) et la graisse disparaitra comme par enchantement. 36

M. ADELARD AUBRY souffrait beaucoup du Cœur
Les PILULES MORO pour les Hommes
le guérissent.

"J'étais malade depuis un an. C'était le cœur qui m'inquiétait le plus, car j'avais de fortes palpitations, j'avais aussi des douleurs de reins, mais depuis que j'ai pris les PILULES MORO, je me sens très bien."

ADELARD AUBRY, 123, Ave. Laurier, Hull, Que.



M. ADELARD AUBRY,
123 Ave. Laurier, Hull, Que.

Se tenir en bonne santé, afin de remplir sa tâche et de réussir, voilà pour chaque homme la question vitale. Les Pilules Moro sont le remède à prendre pour l'homme fatigué et souffrant. Elles transmettent l'énergie nécessaire pour faire face aux exigences de la journée, elles sont bonnes pour l'homme de la ville, pour l'homme de bureau comme pour le paysan, le rude travailleur. Elles fortifient, donnent du nerf, de l'ambition, font un sang riche, règlent les mouvements du cœur, augmentent l'appétit, stimulent les fonctions digestives, enfin font de l'homme malade et faible, un être vigoureux et heureux.

Si M. Adélard Aubry a bien voulu faire la déclaration ci-haut, c'est qu'il a bien obtenu des Pilules Moro tout ce qu'il désirait: la force et la santé.

Fac-Simile exact d'une boite de Pilules Moro.



L'Etiquette est de papier blanc imprimé en bleu.

Certains commerçants et médecins peu scrupuleux n'hésitent pas, lorsqu'on leur demande les PILULES MORO pour les Hommes, à recommander, dans un but intéressé, une substitution, un remède quelconque qui, disent-ils, guérit tout aussi bien que les PILULES MORO.

Les hommes malades, qui veulent se guérir, doivent se méfier, car il y va de leur santé, et ainsi prévenus, ils doivent exiger les PILULES MORO pour les Hommes, qui sont contenues dans des boîtes de bois, enveloppées d'une étiquette imprimée en bleu, portant le nom de la Compagnie Médicale Moro, comme la vignette ci-contre.

Si les malades ne peuvent les trouver dans leur localité, nous les prions de nous écrire directement. Nous les leur enverrons sur réception du prix: 50 cts pour une boîte, $2.50 pour six boîtes.

Venez nous voir ou écrivez-nous sans crainte, si vous désirez avoir des conseils sur votre maladie, nos consultations sont tout à fait gratuites.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 1724, rue Ste-Catherine, Montréal.

AGENTS POUR LA
FAMEUSE MACHINE
A ÉCREMER
LA NATIONALE
La meilleure
La plus simple.
La moins dispendieuse
La plus facile à opérer.

Allaire & Bleau
AVENUE TACHE - - SAINT-BONIFACE

Vous trouverez a notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile a Machine, Poêle a Cuisine, Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de Ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparés de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant, toute compétition au comptant seulement.

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Couchettes en fer. Matelas, etc., etc.

Agents d'Assurances contre le Feu.

Allaire & Bleau
Saint-Boniface.

DESPATIS & OUELLETTE
Marchands
DE BOIS ET CHARBON
TELEPHONE 2080

On pourra avoir toute sorte de bois de chauffage et charbon en s'adressant à ces messieurs.

O. COUTURE & Co
MARCHANDS.
RUE DUMOULIN ST-BONIFACE

Epiceries, Provisions, Son, Gru,
Vaisselles, Chaussures, etc., etc.
Epiceries de premier choix,
Une visite vous convaincra.
Nos prix sont satisfaisants.
TELEPHONE 2563.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT
BLOC COUTURE
RUE DUMOULIN SAINT-BONIFACE.

BY RAIL, [illegible] LAKE, WAGHORN'S GUIDE